



SGEN-CFDT RÉUNION

Réunion du vendredi 28-03-2020

A noter que la secrétaire du CHSCTA a fait remonter deux urgences au recteur ce jour afin que ce lundi, les représentants puissent se focaliser sur les autres points. Les points d'urgences sont : les ASA pour les personnels en ayant fait la demande et la sécurisation des agents volontaires dans les écoles et EPLE.

Je vous fais part des points que nous avons partagé ce matin avec les autres OS en visioconférence.

Je vous les mets dans l'ordre chronologique de la discussion.

- 1- Cadrage du télétravail – RPS – droit à la déconnexion
- 2- Protection des agents en présentiel avec le matériel minimum pour l'application des gestes barrières
- 3- Harmonisation des consignes pour que les injonctions cessent
- 4- Applications des ASA pour les agents remplissant les conditions
- 5- Surcharge de travail pour les élèves car la pression est trop forte sur les enseignants. Flicage des enseignants par des questionnaires et des fiches quotidiennes. Faire confiance aux profs organisés le rythme avec les enfants et les familles.
- 6- Clarification des dérogations des déplacements ; profs doivent aller poster les cours ? Budget ? Volontariat ?
- 7- Quid des stagiaires ?

Réunion du 30-03-2020

Début de Réunion 9h00

Recteur : Temps d'échange hebdomadaire. La Cellule de crise décidera.

- 1- Accueil des enfants des personnels indispensable : accueil plutôt bon mais des disparités et des conditions différentes en fonction des secteurs. L'enseignement à distance ne doit pas avoir plus d'efficacité que le présentiel. Cela est amené à durer.
- 2- Plan de continuité de d'activité
- 3- Plan de continuité pédagogique

Demande de l'intersyndicale résumée par Madame Peignon, secrétaire du CHSCT :

- ⇒ Hygiène dans les écoles : il faut que le rectorat interpelle les maires pour l'hygiène dans les écoles, il faut donc remonter par établissement. Si pas de savon et nettoyage remonter par le biais des IEN, Directeur ou directement via la cellule de crise (DRH).
- ⇒ Semaine 1 – Soi-disant la semaine de préparation alors que l'on a des injonctions : nouveauté pour tous. Réunion de debriefing nécessaire pour faire le point pour réguler le télétravail.

- ⇒ ASA pour les personnels qui sont refusées par les IEN alors que l'on y a droit: pour tous les personnels enseignants et non enseignants. Personnel fragile inscrit sur le site du ministère de la santé. Refus explicite d'ASA dans 3 circonscriptions : Ste-Suzanne, St-Denis 3 et St-Paul pour des parents isolés.
- Réponse : une précision sera apportée pour permettre aux chefs de mettre en place les ASA dans le respect des personnels. L'ASA ne signifie pas être déconnectée mais garder un lien limité avec son administration. **Le rectorat assure que l'ASA est signé par le rectorat et non l'IEN. Un recadrage sera fait ce jour.**
- ⇒ **Fiche de télétravail ? Elle ne concerne que les personnels non enseignants.** L'ensemble des enseignants est sûr de l'organisation pédagogique à distance sauf pour les volontaires qui ne font que le présentiel.
- ⇒ **Exigences trop lourdes pour les familles** – Mise en place de travail noté avec un délai ? Les élèves et collègues sont sous pression : période d'apprentissage. Pas de 0 aux élèves n'ayant pas rendu le travail dans le temps imparti. 10% des élèves n'ont pas accès au numérique. Exigence trop disparate chez les enseignants. Trop haute ou trop basse. **Une régulation aura lieu pour harmoniser et limiter la charge sur les collègues et les familles.**
- ⇒ Injonctions trop fortes dans le premier degré avec des demandes de prise de risque. Distribution des copies par l'enseignant ? L'enseignant pourra déposer le travail via une plateforme numérique, la Poste fera le nécessaire pour permettre l'impression et la livraison des documents (convention en cours de finalisation au niveau national)
- ⇒ Document de la CAF = pourquoi les enseignants figurent dans la liste des surveillants. Ce ne sont que des recommandations. Pas d'inquiétude à ce niveau.
- ⇒ Mouvement intra ? En cours. Les opérations seront normalement maintenues pour préparer la rentrée.
- ⇒ Contractuel : Pour les personnels qui ont un contrat qui se termine avant les vacances de mars, pas de continuité. Pour les contractuels en contrat, pas de problème. Pour les CDD qui se terminent pendant le confinement ? Si l'arrêt maladie se termine pendant le confinement, le CDD se termine. Si l'arrêt se prolonge, le CDD est reconduit.
- ⇒ Quid des stagiaires ? Un calendrier qui sera modifié pour la validation et communication à suivre rapidement.
- ⇒ Réquisition des infirmières EN ? Possible réquisition des infirmières par le préfet. Sur 153 infirmières, on a des volontaires. Les modalités seront données par la préfecture.
- ⇒ CLD/CLM : des pièces ont été réclamées avant le 31 mars : le comité médical ne pourra statuer aux dates prévues. Le fonctionnaire dans ces situations reste dans la procédure.

Questions/Réponses avec les fédérations

- Télétravail : doit-on faire des activités d'apprentissage ou seulement des activités de consolidation ? Ce n'est pas du télétravail mais de l'enseignement à distance (IA-DAASEN). Il s'agit de mettre en place du progressif pour tendre vers de l'apprentissage.
- 1er degré : le blog obligatoire ou on peut choisir son mode de communication ? Si pas d'ENT, la solution la plus pertinente est le blog pour l'ensemble des parents et les personnels sans ENT. Les autres moyens de communication peuvent être dangereux et ne respectent pas la RGPD.
- Les directeurs d'écoles peuvent-ils réquisitionner "de force" des enseignants non volontaires afin de faire un roulement dans les jours à venir ? **Il n'y a pas de demande dans ce sens de l'académie. Seuls les volontaires sont mobilisés.**
- Certains IEN/IPR sont en mode flicage : On demande aux collègues leur travail au quotidien. Pression sur des collègues qui font un gros travail dans des conditions difficiles dans leur foyer. **Risques psychosociaux avérés, le rectorat sera vigilant et réagira au cas par cas.**
- Apprentissage ? On est conscient qu'il y a des décrocheurs en présentiel et donc aussi en distanciel. On est dans l'accompagnement des familles pour stimuler l'activité éducative.
- Travail à distance/Outil de communication : Droit à la déconnexion : la première semaine devait servir de mise en place (contact, blog...) et pas à faire cours à distance. Mais le faire à pris le dessus avec des connexions et visio sur des horaires pas possibles et sur des outils non conformes (Facebook, Whatsapp...). **On doit revoir le temps de travail et surtout mettre de la cohérence dans les organisations collectives des établissements.**

Communication par les réseaux sociaux : on a eu les premières dérives d'après le CHSCT. Les collègues ont tenté de contacter les familles et les élèves par leur réseau (padlet, facebook...). Mais le rectorat devrait ramener les collègues vers ses propres réseaux internes pour sécuriser les enseignants, les élèves et les familles.

Padlet non conforme à la RGDP. Les enseignants seront invités à transférer leur padlet sur les supports du rectorat.

- Pour les PE qui ont un double travail : présentiel avec des élèves ne faisant pas partie de leur classe et distanciel avec les élèves de leur classe qui sont à domicile ? Non cela n'a pas été convenu dans la procédure. **Si on est volontaire, on ne gère que le présentiel.** Mais des enseignants ont souhaité garder leur classe, cela est donc possible sans contrainte.
- Report du CTA : Décision prise ce soir en fonction des difficultés techniques (débit de connexion du rectorat)

- Affelnet : ça ne change pas avec le SAIO. Le téléservice d'orientation sera en place pour les familles.
- Point sur les personnels administratifs et techniques ? Nombre en postes ? En ASA ? en télétravail ? Au rectorat et au SAIO, seuls les personnels indispensables sont présents. Pour les EPLE, les ATSS sont présents dans les règles sanitaires pour TOUS, sous forme de roulement. Nettoyage des locaux assurés régulièrement. Si le télétravail n'est pas possible, c'est ASA ou service présentiel. Les mêmes règles pour tous.
- Comment faire pour signaler les élèves qui signalent des violences intrafamiliales Des difficultés de connexion (pronote...) ? Via l'assistante sociale, on garde les canaux habituels.
- Administratifs : matériel de travail pour les agents administratifs n'ayant pas de matériel pour le télétravail ? La DSI a distribué du matériel mais le souci est la connexion. Si pas de matériel informatique, pas de télétravail mais ils gardent le contact avec le service via le téléphone pour un point régulier.
- Comment faire quand une famille (enseignant ou pas) ne dispose que d'un ordinateur pour faire le travail pour 2 ou 3 enfants plus télétravail ? (Problème au niveau matériel et temps) :
on aura des difficultés mais :
1 - Solution de prêt possible pour les familles sans matériel informatique
2- Travail possible via le smartphone ou impression pour les familles qui en ont la possibilité
3- Temps libre à mettre en place avec variation des supports (télévision, lecture, écriture, le sport...)
- **AESH** : si pas d'élèves en situation de handicap et enfants non fragiles, les AESH sont en ASA mais avec lien numérique possible.
- **AED** : les AED sont gérés par les chefs d'établissement. Ils sont normalement chez eux sauf si besoin de mettre en place un fonctionnement nécessaire à l'accueil.